

**RAPPORT  
N° 2018/02/308**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2ème SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**OBJET :**

**CONSTITUTION DE TROIS COMMISSIONS AD HOC**

## Rapport de M. le Président de l'Assemblée de Corse

Notre Assemblée, lors de sa dernière session, a adopté le vendredi 28 juillet plusieurs motions portant création de trois commissions ad hoc dans les domaines suivants :

- Commission chargée d'une réflexion autour des politiques publiques de la langue corse ;
- Commission « pour une politique de la pêche en mer en Corse » ;
- Commission sur les activités économiques du littoral.

Il y a lieu, aujourd'hui, de valider la constitution de ces commissions et d'en arrêter les compositions respectives, de façon à pouvoir activer leur bon fonctionnement. A cet égard, je vous propose de retenir le format pratiqué pour les commissions ad hoc existantes à l'Assemblée, en désignant comme membres permanents, les présidents des groupes ou leurs représentants. En fonction des thématiques abordées, le Conseil Exécutif de Corse, de même que les organismes consultatifs de la Collectivité (le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires), pourront bien sûr être associés à leurs travaux. Et dans cet esprit, tout conseiller à l'Assemblée de Corse qui se montrerait intéressé par leur ordre du jour pourra y assister, comme c'est l'usage, sans voix délibérative.

Trois projets de délibération vous sont proposés à cet effet.

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer,

**Le Président,**